

Trois-Rivières, le 4 octobre 2018

Lettre aux parents relative à la légalisation du cannabis

Chers parents,

La loi canadienne encadrant la légalisation du cannabis, qui entre en vigueur le 17 octobre 2018, entraîne inévitablement un besoin d'ajustement de l'ensemble de la société et, particulièrement, de ses écoles. De par notre mission éducative, il est clair que nous devons prendre les moyens pour prévenir la consommation du cannabis chez les jeunes en les informant, ainsi que vous et l'ensemble du personnel de la commission scolaire, des mesures d'encadrement à l'école et des risques associés à la consommation.

À cet effet, nous désirons vous informer que votre enfant assistera prochainement à une présentation ayant comme objectif d'aborder la légalisation du cannabis selon trois perspectives : le cadre **légal** (les lois encadrant la légalisation), le cadre **scolaire** (règles et attentes à l'école) et le **cadre préventif** (les risques associés à la consommation). Nous vous invitons à engager et poursuivre la conversation et la réflexion avec votre enfant.


À titre de références, voici quelques sites intéressants sur le sujet :

www.cqdl.ca/apte/apte-parents/

<http://ampq.org/legalisation-du-cannabis-a-des-fins-recreatives/>

<https://encadrementcannabis.gouv.qc.ca/>

Évidemment, au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de niveau de votre enfant pour de plus amples informations.



Isabelle Stoycheff,
Directrice École Avenues-Nouvelles